

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Franck DUHOUX, maire.

Présents : BICHOTTE Adeline, BOURGEOIS Brigitte, CHECCHI Patrick, COLLIER Gilles, DEVITRY Christelle, DUHOUX Franck, FABRE Franck, HENRY Etienne, PAPERIN Jean-Claude

Absents : BIENAIME Aline, GALAN Roger

Secrétaire : Madame DEVITRY Christelle

Eau et assainissement - décision modificative -redevance pour la pollution d'origine domestique

En prévision de la redevance pour la pollution d'origine domestique, sur le budget général 2019, monsieur le maire propose au conseil la décision modificative budgétaire suivante :

Chapitre 011 - compte 61523 en dépenses - 1 000€

Chapitre 014 - compte 701249 en dépenses + 1 000 €

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette décision modificative

Adhésion à la charte du parc national des forêts de Champagne Bourgogne

Vu le code général des collectivités locales;

Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L331-2 et R331-10;

Vu le décret n°2019-1132 du 6 novembre 2019 créant le parc national de forêts;

Vu la saisine de M. le préfet de région en date du 18 novembre 2019;

Vu l'avis de la Communauté de Communes des Trois Forêts en date du 16 décembre 2019;

Après avoir pris connaissance de la charte du parc national de forêts annexée au décret précité, le conseil municipal décide **d'adhérer** à la charte du parc national de forêts.

Cette décision s'est effectuée avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Création de poste

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif, catégorie C, à compter du 1^{er} février 2020 pour une durée hebdomadaire de 17H30/35H.

Monsieur le maire est chargé de signer tout document utile à ce sujet.

Vente de terrain à bâtir ZE102

Monsieur le maire expose au conseil municipal une proposition d'achat pour la parcelle constructible ZE 102 (7 ares 77), sise rue de la Créé au lotissement des Lisses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de la dite parcelle à 25 000 euros TTC, et autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la vente.

Questions diverses

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que la population légale au 1^{er} janvier 2017 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 pour la commune de Bricon est de 463 habitants.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion dans le cadre de l'élaboration du zonage du PLUi aura lieu le jeudi 30 novembre 2020 à 16h à la CC3F. Pour information, suite à l'enquête publique concernant le Schéma de Cohérence Territoriale, la commission a émis un avis favorable assorti de recommandations au profit du SCoT.

- Suite à l'annonce de la fermeture du magasin PROXI, monsieur le maire informe le conseil municipal des différentes phases engagées par la commune envers le gérant:

1. En juillet et août 2019 de multiples appels téléphoniques et mails répétés au gérant sans réponse de sa part.
2. Début septembre 2019, au vu de l'absence de dialogue, la commune a sollicité un huissier de justice par délibération du conseil municipal.
3. Le 19 septembre 2019, un procès-verbal de signification a été dressé par l'huissier, et délivré au gérant (avec duplicata destiné à la commune) avec un commandement de payer.
4. Le 15 octobre 2019, en l'absence de réponse de la part du gérant, le conseil municipal a porté en justice la procédure d'expulsion.
5. L'assignation au Tribunal a été transmise à l'intéressé.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la relance de CASTEL BOULANGERIE concernant l'éventuelle installation d'un distributeur de pains, rue Maréchal Leclerc, un mail lui a été adressé indiquant qu'une priorité était donnée à la réouverture du multiservices, mais que nous restions attentifs à sa demande.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un compte rendu d'entretien émanant de la Fédération française de randonnée concernant le circuit des Terres Blanches. Dans un premier temps, la signalétique a été refaite sur tout le parcours et des travaux de débroussaillage plus importants seront à effectuer.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier anonyme concernant le stationnement gênant dans le village. Bien conscient de la problématique, quelques règles de stationnement seront rappelées dans la prochaine Lettre de Bricon.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'encaissement de deux chèques de 594 € et 572 € émanant de la société GROUPAMA, suite aux dommages sur les barrières de sécurité au croisement de la RD 65 et de la rue Maréchal Leclerc.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par les restos du cœur de la Haute-Marne pour la mise en place d'un centre itinérant afin de lutter contre l'isolement des personnes fragiles en milieu rural. A ce titre, il a reçu en mairie le président de l'association qui lui a présenté le projet avec la possible mise à disposition ponctuelle d'un local. Le conseil donne un accord de principe pour ce projet dans l'attente de la réception de la convention.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.